



FRANCE

Vous trouverez dans la liste ci-dessous les produits vérifiés⁽¹⁾ ou attestés⁽²⁾ par ECOCERT pour une utilisation en France et conformes aux règlements de l'Agriculture Biologique Européen, Américain, Japonais ou Canadien.

Produit	Fournisseur	Catégorie	Code postal	Produit utilisable selon le règlement	Informations complémentaires
	salins	Toutes		Tous	Rechercher
FLEUR DE SEL SAUNIER DE CAMARGUE	Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Additifs et auxiliaires	92532	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	
SEL DE MER GROS SECHE SAUNIER DE CAMARGUE	Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Additifs et auxiliaires	92532	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	
SEL FIN NITRITE SAUNIER DE CAMARGUE	Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Additifs et auxiliaires	92532	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	Uniquement pour les préparations d'origines animales (dose indicative d'incorporation NaNO ₂ 80 mg/kg)
SEL FIN SECHE SAUNIER DE CAMARGUE	Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Additifs et auxiliaires	92532	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	
SEL GROS ESSORE SAUNIER DE CAMARGUE	Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Additifs et auxiliaires	92532	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	

Attention : N'oubliez pas de vérifier que le produit que vous recherchez est bien conforme au règlement selon lequel vous êtes certifié (colonne « Produit utilisable selon le Règlement »).

Par exemple, un intrant dont le statut est « Conforme selon règlement américain NOP (National Organic Program). Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO » ne doit être considéré comme conforme que selon le règlement NOP et sous réserve d'indisponibilité d'un même produit certifié Bio NOP. Ce produit ne pourrait, par exemple, pas être considéré comme conforme au règlement Bio Européen.

⁽¹⁾ La Vérification d'un intrant par Ecocert est réalisée sur base documentaire exclusivement.

⁽²⁾ L'Attestation d'intrants d'Ecocert est émise après un audit sur le site de fabrication et sur présentation de documents complémentaires. Pour plus d'informations, consulter www.ecocert.com/intrants.

Le présent site a pour objet de préciser si un intrant est utilisable en agriculture biologique selon les exigences du règlement CE 834/2007 et/ou du National Organic Program (NOP) et/ou du Japanese Agricultural Standard (JAS) et/ou du Canadian Organic Standard (COS) uniquement.

Attention : l'utilisation d'intrants en agriculture biologique peut être conditionnée par ailleurs au respect de la réglementation générale communautaire et nationale en vigueur. En cas de doute sur ce dernier point, merci de prendre contact avec votre fournisseur d'intrants.

Les images, photos et autres visuels, fiches techniques, attestations génériques, etc., figurant sur le présent site et relatifs aux produits et aux fabricants sont fournis par ces derniers. Ecocert ne procède pas à la vérification de ces documents et ne saurait être tenue responsable de leur contenu et de toute information inexacte, incomplète et/ou obsolète qui y figurerait ou de toute violation de droit de propriété intellectuelle qui s'y rattache. En cas de doute ou de question à ce sujet, merci de prendre contact avec le fabricant.

Cette page web est la propriété du Groupe Ecocert - 32600 L'Isle Jourdain - France